

Mesures d'assainissement**Décision relative à l'adoption d'une mesure d'assainissement à l'encontre de «DIRECT Pojišťovna, a.s. en liquidation»**

(2014/C 196/03)

Publication effectuée conformément à l'article 6 de la directive 2001/17/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2001 concernant l'assainissement et la liquidation des entreprises d'assurance.

Entreprise d'assurance	DIRECT Pojišťovna, a.s. en liquidation Siège: Jankovcova 1566/2b 170 00 Praha 7 ČESKA REPUBLIKA
Date, entrée en vigueur et nature de la décision	Décision de la Banque nationale tchèque du 18 mars 2014 (réf. n° 2014/2850/570, dossier Sp/2014/41/571) révoquant l'autorisation d'exercer l'activité d'assurance, avec effet au 1 ^{er} avril 2014
Autorité compétente	Česká národní banka (Banque nationale tchèque) Siège: Na Příkopě 28 115 03 Praha 1 ČESKA REPUBLIKA
Autorité de surveillance	Česká národní banka (Banque nationale tchèque) Siège: Na Příkopě 28 115 03 Praha 1 ČESKA REPUBLIKA
Administrateur désigné	M. Roman Fink (né le 24 mars 1978, domicilié à Dolní Bělá – Líté 48, CP: 331 52) a été désigné liquidateur de l'entreprise «DIRECT Pojišťovna» par décision de la Banque nationale tchèque du 18 mars 2014 (réf. n° 2014/2738/570, dossier Sp/2014/33/573).
Droit applicable	Droit de la République tchèque: en particulier, les dispositions en vigueur de la loi n° 89/2012 rect. portant code civil, de la loi n° 90/2012 rect. sur les sociétés commerciales et de la loi n° 277/2009 rect. sur le secteur de l'assurance.